

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Admissions en non-valeur et effacement de dettes**

### **EXPOSE**

Dans le cadre de ses missions envers les usagers ou les entreprises, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval procède à la facturation de loyers ou de prestations de services selon des tarifs approuvés par le Conseil Communautaire.

C'est ainsi que la Communauté de Communes est amenée à délibérer sur les admissions en non-valeur au regard de divers motifs comme, la créance minimale, le procès-verbal de carence, le certificat d'irrecouvrabilité pour insuffisance d'actif, la demande de renseignement négative ou encore des créances éteintes par décision de justice.

Par délibération du 24 juin 2020, le Conseil Communautaire a délégué au bureau la mission de « procéder aux admissions en non-valeur, d'un montant inférieur à 5 000 euros par redevable ».

Mme la Responsable du SGC de Nort sur Erdre sollicite les décisions suivantes :

### **Budget annexe REOM**

Liste numéro 4841521415 du 30/09/2021 présentant 18 pièces pour un montant total de 1 254,13 €.

Dossier de surendettement 000121039223P décision du 23/09/2021 - effacement de dettes d'un particulier pour un montant de 545,72 €.

Dossier de surendettement 000121033840P décision du 22/07/2021 - effacement de dettes d'un particulier pour un montant de 1 316,14 €.

Dossier de surendettement 000121028612P décision du 22/07/2021 - effacement de dettes d'un particulier pour un montant de 813,92 €.

Dossier de surendettement 000121017659R décision du 10/06/2021 - effacement de dettes d'un particulier pour un montant de 247 €.

Les crédits correspondants sont disponibles au budget concerné.

**DECISION**

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau décide :

- 1) d'admettre en non-valeur la liste suivante :
  - Liste numéro 4841521415 du 30/09/2021 présentant 18 pièces pour un montant total de 1 254,13 €
  
- 2) de procéder à l'effacement des dettes suivantes :
  - Dossier de surendettement 000121039223P décision du 23/09/2021 - effacement de dettes d'un particulier pour un montant de 545,72 €.
  - Dossier de surendettement 000121033840P décision du 22/07/2021 - effacement de dettes d'un particulier pour un montant de 1 316,14 €.
  - Dossier de surendettement 000121028612P décision du 22/07/2021 - effacement de dettes d'un particulier pour un montant de 813,92 €.
  - Dossier de surendettement 000121017659R décision du 10/06/2021 - effacement de dettes d'un particulier pour un montant de 247 €.
  
- 3) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 17 novembre 2022

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20221117-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-11-2022

Publication le : 17-11-2022

Communauté de Communes Châteaubriantaises  
Bureau Communautaire du 17



Le Président,  
  
Alain HUNAUT

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept novembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI	X	
M. Rudy BOISSEAU	X	
Mme Catherine CIRON	X	
M. Sébastien CROSSOUARD	X	
M. Dominique DAVID		X
M. Bruno DEBRAY	X	
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	X	
M. Philippe DUGRAVOT	X	
M. Patrick GALIVEL	X	
Mme Marie-Pierre GUERIN	X	
M. Alain GUILLOIS	X	
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	
M. Michel POUPART	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20221117-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-11-2022

Publication le : 17-11-2022



Le Président,

Alain HUNAUT